



Sur le plan monétaire | L'Eurosystème a maintenu ses principaux taux directeurs inchangés (taux de refinancement à 0 % et taux de facilité de dépôt à - 0,5 %) tout en poursuivant ses rachats d'actifs dans le cadre du Pandemic Emergency Purchase Program (PEPP), estimés à 736 milliards d'euros au 11 décembre 2020. La BCE a annoncé le 10 décembre dernier une augmentation de ce programme à hauteur de 500 milliards d'euros, le portant à 1 850 milliards d'euros au total. Le PEPP a été également prolongé de neuf mois jusqu'en mars 2022. L'assouplissement du collatéral adopté en avril 2020 est prolongé jusqu'en juin 2022. Quatre opérations supplémentaires de PELTRO sont prévues en 2021. Les TLTRO ont fait l'objet d'un recalibrage le 10 décembre et trois opérations supplémentaires seront conduites en 2021.



Sur le plan prudentiel | Les mesures exceptionnelles adoptées au printemps ont été conservées. Le HCSF a maintenu le niveau du coussin contracyclique à 0 % depuis le 2 avril 2020, confirmant cette décision dans une décision du 29 décembre dernier. Les banques soumises à la supervision du Mécanisme de Supervision Unique continuent de bénéficier des flexibilités présentées dans le communiqué de presse du 12 mars dernier (possibilité notamment de mobiliser leurs coussins de capital et de liquidité).

RÉPONSE À LA CRISE ÉCONOMIQUE PROVOQUÉE PAR LA PANDÉMIE



Sur le plan budgétaire | (cf. encadré 2.4 pour le détail) Les mesures compensatrices de revenu d'activité (chômage partiel, aides financières aux travailleurs indépendants) comme les annulations et reports de charges incombant aux entreprises contribuent à soutenir la demande finale des ménages et à pérenniser les entreprises en réduisant leurs coûts alors que leur activité reste parfois en fort recul ou à l'arrêt. La mise en place du prêt garanti par l'État (PGE) – à concurrence de 300 milliards d'euros – permet de sécuriser les concours accordés par les banques aux entreprises. La faculté pour les entreprises de contracter un PGE a été étendue jusqu'au 30 juin 2021 en octobre dernier par l'État. Les mesures nationales pourront être en partie financées dès 2021 grâce aux ressources levées par le plan de relance *Next Generation EU* adopté au niveau de l'Union européenne en décembre. La France devrait recevoir au total entre 35 et 40 milliards d'euros de subventions publiques européennes via ce plan.



Le rôle essentiel du secteur financier | Rôle central des banques au travers de la distribution des PGE (129,5 milliards d'euros de prêts accordés au 18 décembre 2020 dont 75 % au bénéfice des PME et TPE). Abondement par les assureurs de 400 millions d'un fonds de solidarité dédié aux TPE et aux indépendants. Au travers de la médiation du crédit, la Banque de France s'emploie à maintenir le dialogue entre banques et entreprises et à trouver des solutions de financement équitables pour les deux parties.